



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Procès-verbal de la séance extraordinaire

du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

tenue le 17 décembre 2025 à 15h00

à la salle du conseil de l'hôtel de ville

située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents(es) :

Maître Jean Goulet, Maire
Monsieur Serge Verreault, Conseiller municipal
Monsieur Martin Massicotte, Conseiller municipal
Madame Émy Dessureault, Conseillère municipale
Monsieur Alain Tousignant, Conseiller municipal
Monsieur Eric Chapdelaine, Conseiller municipal
Monsieur André Boulet, Conseiller municipal
Maître Pierre-Louis Vincent, Directeur général
Maître Simon Parisé, Greffier
Madame Marie-Hélène Piché, Trésorière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Me Jean Goulet, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2026
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2025-12-357

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Émy Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-358

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alain Tousignant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, de l'adopter tel que reçu ainsi que de le faire insérer au début du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

2025-12-359

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Considérant qu'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier avant le 31 janvier 2026 compte tenu qu'il y a eu élection générale cette année;

Considérant que le budget pour l'année financière 2026 est prêt à être adopté avant cette échéance et qu'il y a donc lieu de l'adopter tout de suite;

En conséquence, il est proposé par André Boulet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2026, présentant des revenus et dépenses de 9 233 007 \$, telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-360

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

Considérant qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le 31 janvier 2026 compte tenu qu'il y a eu élection générale cette année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 est prêt et qu'il y a lieu de l'adopter avant cette échéance;

En conséquence, il est proposé par Émy Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2026, 2027 et 2028 au montant total de 16 009 000 \$ dont un montant de 11 199 000 \$ pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début: 15h04

Fin: 15h06

2025-12-361

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Alain Tousignant et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Jean Goulet, Maire

Simon Parisé

Simon Parisé, Greffier